

MISE À JOUR DES AGRICULTEURS

BULLETIN D'INFORMATION - MAI 2023



LES NOUVELLES DU MOIS

DANS CETTE ÉDITION...

Message du président	1
Message du Directrice Général	2
Informations Générales	3
Mise à Jour Des Problèmes	4
Mise à Jour Des Problèmes (Suite)	5
Plan de Ferme Environnemental	6
AgriNB & AG en Classe	7
Résolutions	8
Résolutions (Suite)	9
Résolutions (Sute)	10
Loi sur les Abeilles, & Smart Energy Company	11
AASCNB, & Feeds'N Needs	12
Financement Agricole Canada	13
PORCTracé, & Membres Associés	14
Conseil d'administration, & Personel AANB	15

➤➤➤ MISE À JOUR POST AGA

Merci à tous ceux et celles qui ont participé à notre 17e assemblée générale annuelle en janvier 2023. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à l'assemblée, dont des membres de l'Alliance, des représentants du gouvernement et des acteurs de l'industrie. Nous remercions tout particulièrement tous nos conférenciers/conférencières et nos commanditaires. Nous sommes également heureux de dévoiler notre conseil d'administration 2023-2024, dont les noms et les postes figurent à la page 10 de ce bulletin d'information et sur notre site web : <https://fermenbfarm.ca/a-propos-de-nous/conseil-d-administration-et-comites/?lang=fr>.

L'AANB a le plaisir d'annoncer que son assemblée générale annuelle aura lieu en personne le jeudi 18 janvier 2024. Une salle d'accueil sera mise à la disposition des membres pour qu'ils puissent se réunir le mercredi précédant l'AGA. Un bloc de chambres sera également mis à la disposition des membres. Plus d'informations suivront par courriel.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

PAR JOËL LAMARCHE



JOËL LAMARCHE PRÉSIDENT

"En travaillant en harmonie avec la nature, nous sommes impatients de relever le défi des semences qui s'annonce avec l'arrivée du printemps qui se veut hâtif cette année."

Nous savons que cette nouvelle année sera remplie de défis pour notre secteur, notamment en ce qui concerne les prix des intrants qui continuent d'augmenter. Bien que cette hausse soit moins prononcée que les années précédentes, nous savons que cela représente toujours un défi majeur pour les agriculteurs. Nous devons donc travailler ensemble pour trouver des solutions innovantes et efficaces afin de maintenir notre production agricole à flot et de répondre aux besoins de la population.

Grâce au nouvel accord signé avec le "Partenariat Canadien pour une Agriculture Durable", nous avons obtenu une augmentation de 25 % du budget dédié à notre association. Cette aide financière est essentielle pour assurer la continuité de nos projets en cours à l'AANB et poursuivre notre engagement en faveur d'une agriculture durable.

Le recrutement de main-d'œuvre qualifiée reste un défi majeur en agriculture. Nous avons mis en place un nouvel outil, le site web Agrinb, qui permet aux employeurs d'être jumelés plus facilement avec les employés potentiels.

En ce qui concerne les fusions municipales, nous continuons de travailler de concert avec le gouvernement pour obtenir des règlements clairs et équitables, afin de nous assurer que nous puissions continuer à travailler efficacement et à servir au mieux les intérêts de notre communauté agricole.

Je tiens à remercier tous les membres de l'Alliance agricole pour leur confiance, leur soutien et leur engagement envers notre mission. Je suis également extrêmement reconnaissant envers l'équipe de l'Alliance pour leur travail remarquable et leur dévouement sans faille envers nos projets. C'est grâce à leur professionnalisme, leur expertise et leur engagement que nous pouvons atteindre nos objectifs et progresser dans notre mission de soutenir et de promouvoir l'agriculture durable dans notre communauté.

En travaillant en harmonie avec la nature, nous sommes impatients de relever le défi des semences qui s'annonce avec l'arrivée du printemps qui se veut hâtif cette année.

Je souhaite à chacun d'entre nous une saison exceptionnelle, emplie de réussites et de satisfaction, et que nos efforts acharnés portent leurs fruits.

MESSAGE DU DIRECTRICE GÉNÉRALE

PAR PDG, ANNA BELLIVEAU

Bonjour !

La saison de croissance est à nos portes et je tiens à souhaiter à tous un printemps et un été merveilleux. Bien que l'hiver semble s'éterniser plus que d'habitude cette année, on constate déjà des signes annonciateurs d'une amélioration grâce aux températures plus chaudes qui font fondre la neige.

Ici, au bureau, nous développons des programmes pour inclure une nouvelle initiative en collaboration avec l'Union nationale des fermiers du Nouveau-Brunswick et La Récolte de Chez Nous, sur laquelle nous travaillons ensemble depuis l'année dernière maintenant. Il s'agit de l'initiative sur la santé mentale et la sécurité à la ferme, et nous sommes actuellement sur le point d'embaucher un coordonnateur ou une coordonnatrice pour le programme. Nous espérons que nous aurons trouvé cette personne au moment de la publication de ce bulletin.

Nous pouvons également compter sur nos autres programmes, notamment le plan de ferme environnemental, Agriculture en classe, le développement de la main-d'œuvre et la main-d'œuvre partagée, ainsi que sur notre grand projet fédéral quinquennal, Solutions agricoles pour le climat - Laboratoires vivants.

Les programmes mentionnés ci-dessus sont financés à 100 % par diverses sources comme le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD), administré par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et diverses autres sources. Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement afin d'aider à orienter les diverses politiques et les changements législatifs qui seront mis en œuvre. Nous travaillons également de concert avec nos coalitions Agriculture NB et Fermes et Forêts NB lorsque des questions touchent l'ensemble des agriculteurs et que nos valeurs concordent.

Je ne peux pas dire assez de bien de notre personnel qui assure le bon fonctionnement du bureau et la prestation des programmes. Bien que certains de nos employés travaillent à la maison, ils travaillent tous ensemble et s'entraident au besoin. Il arrive rarement que l'on trouve un environnement de travail où tout le monde s'entend, mais c'est le cas ici, et je suis reconnaissante d'avoir l'occasion de travailler avec eux tous les jours.

Notre assemblée générale annuelle en personne, qui s'est tenue en janvier au Crown Plaza, a été couronnée de succès et de nombreux participants et participantes y ont assisté. Nous suivrons le même format en janvier 2024. C'était un plaisir de revoir les gens après deux ans d'absence.

Nous continuerons à informer les membres par le biais de nos bulletins d'information, de nos rapports d'activité électroniques, de nos sites web (AANB et AgriNB) et de Facebook. Nous espérons que vous continuerez à soutenir l'Alliance et nous vous souhaitons à tous une bonne santé et une excellente saison de croissance.



ANNA BELLIVEAU
CEO

"La saison de croissance est à nos portes et je tiens à souhaiter à tous un printemps et un été merveilleux."

INFORMATIONS GÉNÉRALES

»»» RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Nous vous rappelons que la période de renouvellement a débuté le 1er février 2023. Pour vous inscrire, vous pouvez accéder au formulaire en vous rendant au bureau de SNB le plus proche ou en visitant notre site web : <https://fermenbfarm.ca/membres/registre-des-entreprises-agricole/?lang=fr>.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre bureau par téléphone au (506) 452-8101 ou par courriel à alliance@fermenbfarm.ca. Le fait d'être membre de l'Alliance vous donne accès aux avantages réservés aux membres, au permis d'acheteur de carburant, aux immatriculations des véhicules agricoles et vous permet de vous tenir au courant des sujets importants en matière d'agriculture et de nos activités.

»»» PANNEAUX « ACCÈS INTERDIT »

L'AANB a imprimé des panneaux d'interdiction d'accès pour ses membres. Les panneaux peuvent être achetés au prix de 5 dollars chacun, en espèces, par chèque ou par virement électronique. La limite est désormais fixée à 20 panneaux par exploitation. Les panneaux doivent être récupérés au bureau de Fredericton. Appelez **506-452-8101** ou envoyez-nous un courriel à alliance@fermenbfarm.ca pour commander des panneaux.



FERME DU MOIS «««

L'AANB continue de chercher à susciter l'intérêt pour la campagne « La ferme du mois ».

Cette campagne met en vedette diverses fermes de partout au Nouveau-Brunswick en mettant en valeur qui elles sont, ce qu'elles font, etc. Les producteurs auront ainsi l'occasion d'obtenir de la publicité gratuite sur la page Facebook et le site web de l'AANB, tout en faisant mieux connaître les différents types d'agriculture dans la province.

Visitez <https://fermenbfarm.ca/farm-of-the-month/?lang=fr> pour en savoir plus sur la Ferme du mois.

Pour plus d'information sur la façon dont vous pouvez participer à la campagne de la Ferme du mois, communiquez avec Dylan LeBlanc par courriel à marketing@fermenbfarm.ca.

MISE À JOUR DES PROBLÈMES

➤➤➤ 1) PROGRAMME DE SANTÉ MENTALE ET DE SÉCURITÉ À LA FERME

Agriculture NB, notre coalition avec l'Union nationale des fermiers du N.-B. et La Récolte de Chez Nous, a fait équipe avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour offrir un nouveau programme de santé mentale et de sécurité à la ferme dans la province. Nous sommes en train de recruter un coordonnateur ou une coordonnatrice afin de lancer officiellement le programme.

➤➤➤ 2) LE PROGRAMME FÉDÉRAL SOLUTIONS AGRICOLES POUR LE CLIMAT (SAC) - LABORATOIRES VIVANTS

Il s'agit d'un projet pluriannuel de plusieurs millions de dollars mis sur pied par le gouvernement fédéral. L'objectif du programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) - Laboratoires vivants est d'accélérer la collaboration en matière de développement, d'essai, d'adoption, de diffusion et de surveillance des technologies et des pratiques, y compris les Pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui séquestrent le carbone et/ou atténuent les émissions de gaz à effet de serre (GES). Nous avons entamé la phase 2 du programme, avec le coordonnateur du programme, Cedric MacLeod. Vingt-cinq sites de recherche commerciale seront lancés au printemps.

➤➤➤ 3) PROGRAMME DE ROUTES RURALES

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) dispose d'un budget fixe de 100 000 dollars pour maintenir ce programme. À l'automne, nous avons reçu des demandes de réfection de routes pour un montant de 150 000 dollars. Étant donné que toutes les routes ne peuvent pas être réparées, le MTI a alloué des fonds pour la plupart des routes soumises, et les travaux commenceront au printemps.

➤➤➤ 4) PROGRAMME DE ROUTES DÉSIGNÉES

Les ingénieurs de district du MTI ont reçu les demandes de réparation des routes et publieront sous peu leur programme pour l'année à venir. Il n'y a pas de budget affecté à ce programme et les ingénieurs de district décideront à la fin d'avril ou au début de mai si les routes soumises feront partie du programme de réparation de cette année.

➤➤➤ 5) RÉUNIONS SUR LES RÉOLUTIONS

Des réunions distinctes sont prévues au cours de la première semaine de mai avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et le ministère des Gouvernements locaux pour discuter des résolutions de l'assemblée générale annuelle et de la manière de les mettre en œuvre.

➤➤➤ 6) MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES (MAAP)

Nous continuons à rencontrer mensuellement divers représentants du MAAP afin de discuter des problèmes et de partager des informations pertinentes de part et d'autre. Cela comprend des réunions avec le ministre, le sous-ministre, le sous-ministre adjoint, les directeurs et d'autres représentants.

MISE À JOUR DES PROBLÈMES (SUITE)

➤➤➤ 7) PARTENARIAT CANADIEN POUR UNE AGRICULTURE DURABLE (PCAD)

Le PCAD est le nouveau cadre fédéral/provincial/territorial qui remplace le PCA, qui a pris fin le 31 mars 2023. Le nouveau volet de financement quinquennal est maintenant en vigueur et les demandes peuvent être présentées. Veuillez consulter le site <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture.html> pour prendre connaissance des différents programmes et remplir les formulaires de demande.

➤➤➤ 8) AMÉLIORATION DU PROCESSUS RELATIF AUX NUISANCES CAUSÉES PAR LES CHEVREUILS/CERFS DE VIRGINIE

Un sondage a été envoyé aux membres afin de découvrir quels seraient les meilleurs mois pour permettre la récolte des cerfs/chevreuils nuisibles. Les résultats du sondage seront analysés par le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

➤➤➤ 9) RÉUNION D'ÉTÉ ET TOURNÉE DE LA CFA

La Fédération canadienne de l'agriculture, qui est notre groupe de coordination fédéral, tient sa réunion d'été annuelle et sa visite à Fredericton. L'AANB est responsable de l'organisation de la visite et du souper du 17 juillet. Nous sommes en train de finaliser les détails à ce sujet et nous ferons le point dans le prochain rapport d'activité électronique.

➤➤➤ 10) STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIE NB

Énergie NB propose une nouvelle structure des tarifs pour diverses entités, dont les exploitations agricoles. Elle propose que les exploitations agricoles qui produisent plus d'une certaine quantité d'énergie soient classées dans la catégorie commerciale, au lieu du tarif résidentiel auquel elles sont actuellement soumises. L'AANB participe aux audiences en tant qu'intervenant et le comité sur l'environnement est très actif dans ce dossier. Nous avons rencontré des représentants d'Énergie NB et nous avons l'intention de les rencontrer à nouveau prochainement. Nous avons également demandé à rencontrer les ministres Johnson et Holland pour leur faire part de nos préoccupations.

➤➤➤ 11) COORDONNATEUR/COORDONNATRICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Ce poste est actuellement vacant suite au départ de Jess en mars. Une offre d'emploi a été publiée, nous avons reçu quelques candidatures et des entrevues auront lieu dans les prochaines semaines. Nous espérons avoir quelqu'un en place au mois de mai.



➤➤➤ PLAN DE FERME ENVIRONNEMENTAL EN LIGNE

Le Plan de ferme environnemental du Nouveau-Brunswick (PFENB), administré par l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, a lancé son nouveau site web, lequel permet aux producteurs du Nouveau-Brunswick d'accéder à une version numérique de leurs plans de ferme. Le PFENB est un outil d'auto-évaluation utilisé par les producteurs pour analyser les forces et les faiblesses en matière d'environnement de leur exploitation agricole. Les producteurs sont encouragés à créer des plans d'action qui permettront de trouver des solutions durables pour leurs fermes ou exploitations agricoles.

Le site web du Plan de ferme environnemental du Nouveau-Brunswick rend les évaluations plus faciles à consulter en ligne. Voir le lien ici: <https://www.efpnbpfe.ca/fr/home>



PLASTIQUES AGRICOLES DANS L'ENVIRONNEMENT

Maintenant est le meilleur moment pour nettoyer les alentours de votre ferme. Les déchets sont plus évidents est facile à ramasser tant que les arbres n'ont plus de feuilles et que la terre s'assèche. Veillez à ce que les environs de votre exploitation ne soient pas une source de pollution plastique.

Le Kennebecasis Watershed Restoration Committee (KWRC) a mené des enquêtes sur l'incidence du plastique et a trouvé des plastiques provenant de l'agriculture dans les cours d'eau et les zones riveraines. En plus d'être une nuisance visuelle, les plastiques se décomposent en microplastiques dans l'environnement aquatique et sont ingérés par les poissons et les mollusques et crustacés. On estime que les océans pourraient contenir une tonne de plastique pour trois tonnes de poissons dans les années à venir. Mais ils proviennent de l'activité humaine sur terre ferme. Les plastiques peuvent résulter d'une mauvaise gestion des plastiques d'ensilage (parfois des balles entières qui ont flotté dans les plaines inondables), des bidons, des sacs d'engrais et des anciennes dépotoirs agricoles le long des cours d'eau.

More information is available at
www.kennebecasisriver.org/plastics

PROTECTION DES ESPÈCES EN DANGER SUR <<< LES TERRES AGRICOLES

Les paysages agricoles constituent souvent un habitat vital pour la faune, y compris les espèces en péril. C'est pourquoi Nature NB travaille en partenariat avec l'Alliance agricole et d'autres groupes d'intervenants pour mettre en œuvre des mesures de conservation dans les fermes de la province. L'équipe de projet dévouée a élaboré des stratégies de conservation qui permettront de protéger et de restaurer les écosystèmes agricoles pour les espèces en péril comme le goglu des prés, la tortue des bois, l'hirondelle rustique, la petite chauve-souris brune et bien d'autres encore. Ces stratégies vont d'actions simples comme la plantation d'arbres et la réduction de la pollution lumineuse, à des actions plus complexes comme la restauration des berges et le contrôle des prédateurs domestiques.

Maintenant, nous voulons vous entendre ! Dites-nous ce que vous pensez de nos stratégies de conservation et faites entendre votre voix. Remplissez le bref questionnaire pour en savoir plus sur les stratégies et pour nous faire part de vos idées et de vos opinions. En outre, si vous souhaitez participer au projet, vous pouvez laisser vos coordonnées et nous nous ferons un plaisir de suivre avec vous les mesures de conservation concernant votre propriété. Ensemble, nous pouvons travailler à la protection des espèces en péril sur les terres agricoles!

<https://www.naturenb.ca/agriculture/>



➤➤➤ GUICHET D'EMPLOIS AGRINB

Le Guichet emplois AgriNB est une plateforme en ligne complète qui met en relation les employeurs agricoles et les chercheurs d'emploi talentueux du Nouveau-Brunswick.

Cette ressource offre un moyen simple et efficace de publier des offres d'emploi et d'entrer en contact avec des candidats et candidates qualifiés. Les employeurs peuvent publier gratuitement des offres d'emploi auxquelles les demandeurs d'emploi peuvent postuler. Cela permet aux offres d'emploi de rejoindre un plus grand nombre de personnes particulièrement intéressées par l'agriculture et aide l'employeur à trouver les meilleurs candidats et candidates rapidement et facilement.

La plateforme est dotée d'une interface conviviale qui facilite la création et la gestion des offres d'emploi, la recherche d'emplois et le dépôt de candidatures.

<https://agrinb.ca/fr/carrieres-en-agriculture/emplois/>



CALM & AG EN CLASSE NB <<<

L'AEC-NB a connu un Mois de la littératie agricole canadienne très occupé et fructueux en mars. Nous avons commencé le mois par une journée de bénévolat avec le personnel de McCain. L'équipe de 18 personnes a aidé à assembler 100 trousses de semences bilingues pour les classes de la province. Des livraisons ont été faites aux bureaux des districts scolaires francophones et anglophones de la province, ainsi que 200 trousses Qu'y a-t-il dans ma boîte à lunch et 575 exemplaires des livres Plant, Grow, Eat, Share et Devlin sauve un agneau.

Un module sur l'art et l'agriculture a été créé pour les enseignantes et enseignants anglophones des classes de 3e à la 8e, et plus de 185 copies numériques ont été requises en mars. Pour nos enseignantes et enseignants francophones, Michelle Landry, notre coordinatrice bilingue, a travaillé avec l'artiste Réjean Roy et La Cave Media pour créer une série de vidéos utilisant l'agriculture comme source d'inspiration pour un projet artistique. Jeunes agriculteurs à l'œuvre! est disponible sur notre page YouTube:

<https://www.youtube.com/@agricultureintheclassroomnb>



L'AEC-NB a également participé à une exposition STEAM pour l'ASDW et à la fin de semaine de leadership de 4H NB au cours du mois de mars. Le mois s'est terminé par l'exposition agricole de Carleton North. En collaboration avec Nutriments pour la vie, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Valerie Carmichael, coordonnatrice des écoles communautaires de l'ASDW, nous avons accueilli 600 élèves des écoles intermédiaires et secondaires. L'événement a permis de présenter les carrières dans l'agriculture et de mettre en contact les élèves avec les entreprises de leur région. Au cours du mois, nous avons vécu 24 175 expériences avec des élèves et remis 967 ressources à des enseignants et enseignantes de toute la province. Nous sommes impatients d'accroître nos contributions l'année prochaine.

RÉSOLUTIONS

»»» ORGANISER DES RÉUNIONS EN PERSONNE

- Attendu qu'**il est important pour les agriculteurs de se réunir pour discuter des questions relatives à leurs fermes ;
- Et attendu que** les réunions Zoom fonctionnent parfois, mais ont clairement montré une réduction dramatique de la participation des agriculteurs de la région de Moncton ;
- Et attendu que** les assemblées régionales d'automne sont le seul moment où les agriculteurs de la région se rencontrent durant l'année ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance agricole du N.-B. tienne des assemblées d'automne en personne par des moyens réalisables tels que l'inscription préalable, les assemblées d'élevage, etc., à moins que la Sécurité publique n'en décide autrement.

Région 3

»»» L'AANB FAIT DES PRESSIONS SUR L'ASSOCIATION DES SOLS ET CULTURES DU N.-B.

- Attendu que** l'Association des sols et des cultures du N.-B. est une organisation d'agriculteurs du N.-B. à but non lucratif dirigée par des agriculteurs du N.-B., pour des agriculteurs du N.-B., avec leur propre conseil d'administration composé de représentants élus par le biais d'une représentation régionale ;
- Et attendu que** le travail de l'Association des sols et des cultures du N.-B. est effectué par des coordonnateurs rémunérés dans toutes les régions, mais que peut-être ces postes ne seront pas renouvelés au 31 mars 2023 ;
- Et attendu que** l'Association des sols et des cultures du N.-B. dispose d'un budget important de plusieurs millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, conçu pour nous aider à couvrir les frais liés à l'environnement, et que ces coordonnateurs fournissent un service nécessaire pour aider aux applications, à l'éducation et à la santé des sols ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que l'Alliance agricole du N.-B. fasse pression sur l'Association des sols et des cultures du N.-B., et sur le gouvernement si nécessaire, pour s'assurer que les coordonnateurs régionaux demeurent en poste afin d'aider les agriculteurs avec des applications complexes, des échantillons de sol, des recommandations d'engrais et la santé des cultures et des sols.

Région 3

»»» LES TERRES ET BÂTIMENTS AGRICOLES SONT EXONÉRÉS DES TAXES DE LA COMMISSION RÉGIONALE

- Attendu que** la province a élargi le mandat des commissions de services régionaux (installations sportives régionales, développement des affaires, tourisme...) ;
- Et attendu que** les nouveaux mandats peuvent être très coûteux ;

Il est résolu que les terres et les bâtiments agricoles seront exemptés des taxes des commissions régionales (comme ils sont exemptés des services de police dans le cadre du PITA).

Région 4

RÉSOLUTIONS (SUITE)

»»» DÉFINIR ET FOURNIR DES CRITÈRES POUR LES ROUTES DÉSIGNÉES ET NON DÉSIGNÉES

-**Attendu que** la détermination des routes « désignées » et « non désignées » dans la province est confuse et peu claire ;

-**Et attendu qu'**il y a des résidents permanents qui vivent sur des routes « non désignées » et qui devraient avoir droit à un service routier régulier ;

-**Et attendu que** les agriculteurs ont besoin de travaux de voirie appropriés sur les routes qu'ils utilisent pour leurs activités agricoles ;

-**Et attendu qu'**il existe différents programmes ou conditions préalables pour chaque type de route ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance agricole du N.-B. fasse pression sur le ministère des Transports pour qu'il définisse clairement et fournisse les critères utilisés pour déterminer les routes « désignées » et « non désignées ».

Région 3

»»» UNE LÉGISLATION POUR PROTÉGER LES AGRICULTEURS

-**Attendu que** le gouvernement provincial a mis en œuvre une réforme municipale ;

-**Et attendu que** cela affectera tous les producteurs agricoles d'une manière ou d'une autre ;

Il est résolu que le gouvernement mette en place une législation fondamentale pour protéger les agriculteurs. (Un élément clé serait de mettre enfin en place la loi tant attendue sur la protection des terres agricoles et les changements nécessaires au programme PITA).

Région 4

»»» L'AANB FAIRE PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT POUR QU'IL ÉTABLISSE DES PARAMÈTRES CONCERNANT LA GESTION DE L'AGRICULTURE

-**Attendu que** la province du Nouveau-Brunswick a créé une nouvelle structure d'entité municipale ;

-**Et attendu que** la représentation des agriculteurs est faible ou inexistante au sein de ces nouveaux conseils ;

-**Et attendu que** peu ou pas d'explications ont été fournies sur la capacité de prise de décision ou la prise en compte des « groupes d'intérêts spéciaux » qui incluent l'agriculture ;

-**Et attendu que** l'utilisation des terres, la protection des terres agricoles et les décisions ayant un impact sur la communauté agricole ne sont pas comprises par de nombreuses personnes au niveau local, mais sont vitales pour les exploitations agricoles ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance agricole du N.-B. fasse pression sur le gouvernement provincial pour qu'il établisse des paramètres clairs entourant la gestion des terres et des activités agricoles avec une norme provinciale qui supprime la prise de décision municipale locale.

Région 3

RÉSOLUTIONS (SUITE)

»» ENCOURAGER LA DAAF À POURSUIVRE LE FINANCEMENT DE LA AASCNB

-**Attendu qu'**Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et la province du Nouveau-Brunswick (MAAP) renouvellent le programme du Partenariat canadien pour l'agriculture, désormais appelé Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD) ;

-**Et attendu que** le AAC finance trois autres programmes environnementaux nationaux, notamment le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC), le Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) et le Programme pour des paysages agricoles résilients (PPAR) ;

-**Et attendu que** ces programmes vont nécessiter une grande capacité administrative pour être mis en œuvre ;

-**Et attendu que** le personnel du MAAPNB sera sollicité pour exécuter certains de ces programmes et qu'il aura peu de temps à consacrer à ses obligations quotidiennes ;

-**Et attendu que** l'AASCNB a un mandat environnemental depuis de nombreuses années.

Par conséquent, il est résolu que l'AANB encourage fortement le MAAP à continuer de financer l'AASCNB à partir du nouveau programme PCAD afin que l'AASCNB puisse poursuivre son mandat de prestation de services, de programmes et de conseils environnementaux aux producteurs de cultures du Nouveau-Brunswick.

Région 3

»» LES SERVICES VÉTÉRINAIRES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

-**Attendu qu'**il y a un manque de services vétérinaires adéquats pour les animaux de consommation dans le nord du Nouveau-Brunswick depuis de nombreuses années ;

-**Et attendu que** ce manque de services vétérinaires pour les animaux de consommation se fait maintenant sentir dans toute la province ;

-**Et attendu que** le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) du Nouveau-Brunswick fournit environ 5 000 000 \$ par année pour former des vétérinaires au Collège vétérinaire de l'Atlantique (AVC) ;

-**Et attendu que** la majorité des vétérinaires diplômés de l'AVC ne sont pas disposés ou intéressés à travailler dans un cabinet vétérinaire pour animaux de consommation ;

Il est donc résolu que l'AANB communique avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et insiste pour que les critères de sélection pour l'acceptation des étudiants au Collège vétérinaire de l'Atlantique donnent la préférence aux étudiants désireux de servir l'industrie des animaux de consommation au Nouveau-Brunswick.

Qu'il soit en outre résolu que l'AANB, avec le gouvernement et les intervenants de l'industrie, mette sur pied un comité pour examiner la question de la pénurie de vétérinaires dans la province et comment faire face de ces préoccupations.

Il est en outre résolu que l'AANB, en collaboration avec le gouvernement et les intervenants de l'industrie, mette sur pied un comité chargé d'examiner la question de la pénurie de vétérinaires dans la province et de répondre à ces préoccupations.

Région 5

LOI SUR LES ABEILLES

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick tient à vous informer que la nouvelle Loi sur les abeilles et son Règlement général sont entrés en vigueur le 1er mars 2023. La Loi sur les abeilles remplace la Loi sur l'inspection des ruchers et comprend de nouvelles exigences visant à protéger davantage l'abeille domestique contre les organismes nuisibles et les maladies.

Cette nouvelle législation comprend les exigences relatives à l'inscription pour garder des abeilles domestiques et du matériel apicole usagé, à l'identification des ruches, aux permis d'importation et de transport, aux permis de transit et aux nouveaux organismes nuisibles et maladies à signalement obligatoire. La Loi traite de l'utilisation accrue des abeilles pour les services de pollinisation, de l'importation annuelle d'abeilles pour la pollinisation et de la menace accrue d'importation d'organismes nuisibles et de maladies qui pourraient avoir un impact sérieux sur l'industrie apicole de la province.

Tous les propriétaires de colonies d'abeilles sont tenus de s'inscrire chaque année entre le 15 mai et le 29 juin. Toute colonie additionnelle acquise doit être enregistrée dans les dix jours suivant son acquisition. Le certificat d'inscription annuel au registre de l'apiculture est valide jusqu'au 30 juin et l'inscription est gratuite.

La Loi sur les abeilles et son Règlement général peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante : <https://laws.gnb.ca/fr/ShowPdf/cs/2021-c.30.pdf> et <https://laws.gnb.ca/fr/ShowPdf/cr/2023-13.pdf>

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de la foire aux questions en ligne à l'adresse suivante : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/10/agriculture/content/abeilles.html>

Si vous avez des questions après avoir examiné la Loi sur les abeilles, le Règlement général et la foire aux questions, veuillez communiquer avec Chris Maund, apiculteur provincial à chris.maund@gnb.ca.



THE SmartEnergy™
COMPANY

L'énergie solaire, une option éclairée!

Obtenez une **étude de faisabilité solaire pour votre entreprise**
dès aujourd'hui et économisez sur vos coûts en énergie!

 **Scannez Ici**
Pour Plus
D'Information

Mentionnez cette pub pour
découvrir comment vous
pouvez recevoir un

Rabais de 100%
sur votre étude!

Communiquez Avec Nous!
+1 (506) 849-3001
sales@smart-energy.ca
www.thesmartenergycompany.ca

SOLS & CULTURES NB

L'Association pour l'Amélioration des Sols et Cultures du Nouveau-Brunswick accepte maintenant les demandes du Fonds d'Action pour le Climat à la Ferme pour la campagne agricole 2023-2024. L'objectif du Fonds d'Action pour le Climat à la Ferme est de soutenir les agriculteurs dans l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques qui stockent le carbone et réduisent les gaz à effet de serre, notamment dans les domaines suivants:

1. gestion de l'azote
2. culture de couverture
3. pratiques de pâturage en rotation

Les nouveaux candidats peuvent s'inscrire au programme à <https://www.nbscia.ca/ofcaf-program-registration/> Les agriculteurs qui ont déjà participé peuvent demander les documents de demande 2023 en envoyant un courriel à ofcaf.facf@nbscia.ca

Pour plus d'informations, contactez un coordonnateur régional de l'AASCNB.

Andrew Sytsma (506) 276-3311 carleton@nbscia.ca	David Walker (<u>Résident intérimaire</u>) (506) 461-6046 central@nbscia.ca	Joseph Graham (506) 567-0224 kings@nbscia.ca
Zoshia Fraser (902) 220-9147 moncton@nbscia.ca	Jean Mars Jean François 1-506-273-1674 nwno@nbscic.ca	Gabrielle Schenkels (506)-625-7718 northshore@nbscia.ca

Agriculteurs aidant agriculteurs



5 EMPLACEMENTS FEEDS'N NEEDS AU NOUVEAU-BRUNSWICK!

Venez vous visiter...

Moncton 1916 route Mountain E1G 1A9 506-382-1190	Sussex 170 Ave. Stewart E4E 2G2 506-432-4200	Saint John 354 Ave. Rothesay E2J 2C4 506-633-7272
Fredericton 50 rue Saunders E3B 1N1 506-455-3461	Woodstock 395 rue Connell E7M 5G5 506-324-9103	



LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES AU CANADA A POURSUIVI SA HAUSSE EN 2022, SELON FAC

La valeur moyenne des terres agricoles canadiennes a progressé de 12,8 % en 2022, dans un contexte marqué par de solides revenus agricoles, les prix élevés des intrants et des hausses de taux d'intérêt. La demande de terres agricoles demeure vigoureuse et l'offre de terres agricoles à vendre demeure réduite, selon le dernier rapport Valeur des terres agricoles de FAC.

La valeur des terres agricoles a connu sa plus forte augmentation depuis 2014, après avoir progressé de 8,3 % en 2021 et de 5,4 % en 2020.

Au Nouveau-Brunswick, la valeur moyenne des terres agricoles a augmenté 17,1 % en 2022, après avoir progressé 5,2 % en 2021 et de 1,3 % en 2020.



Les conditions économiques difficiles auraient pu ralentir la demande de terres agricoles et donc faire baisser le prix payé pour ces terres en 2022. Toutefois, les facteurs fondamentaux sous-jacents du marché des terres agricoles dressent un portrait bien différent.

FAC estime que les recettes monétaires tirées de la production de céréales, d'oléagineux et de légumineuses au Canada ont augmenté de 18,3 % en 2022 et devraient croître de 9,4 % en 2023.

La hausse des recettes agricoles stimule la demande de terres agricoles, mais les coûts d'emprunt et les prix des intrants plus élevés devraient se traduire par une baisse des ventes en 2023.

Les hausses moyennes les plus marquées de la valeur des terres agricoles ont été observées en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, avec des hausses respectives de 19,4 %, 18,7 % et 17,1 %. La Saskatchewan arrive ensuite avec une hausse de 14,2 %. Cinq provinces ont enregistré des augmentations moyennes inférieures à la moyenne nationale, soit la Nouvelle-Écosse (11,6 %), le Manitoba (11,2 %), le Québec (11,0 %) et l'Alberta (10,0 %).

La Colombie-Britannique est la seule province à enregistrer une augmentation à un chiffre (8,0 %), mais cette province représente également un marché où la valeur des terres est la plus élevée en moyenne.

Une bonne pratique consiste à élaborer et à tenir à jour un plan de gestion du risque qui tient compte des changements économiques possibles. Les producteurs qui s'assurent d'avoir un budget laissant une marge de manœuvre en cas de fluctuation du prix des produits agricoles, des rendements ou des taux d'intérêt s'en tirent mieux à long terme. FAC suggère aussi aux producteurs de faire preuve de prudence, surtout dans les régions où le taux de croissance de la valeur des terres agricoles a dépassé les revenus agricoles dans les dernières années, ce qui fut le cas dans la plupart des provinces.

La hausse du prix des terres agricoles représente un défi pour les jeunes producteurs, les nouveaux agriculteurs et les autres propriétaires qui souhaitent faire prendre de l'expansion à leur exploitation.

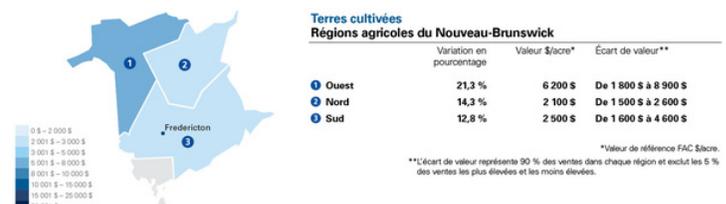
Aujourd'hui, le prix des terres par rapport au revenu est plus élevé que jamais. La capacité à assurer le service de la dette et la valeur nette globale des exploitations sont des facteurs de réussite essentiels pour l'avenir. La bonne nouvelle est que les hausses de la valeur des terres agricoles reflètent des perspectives positives pour la demande de produits agricoles et les aliments de qualité que nous produisons au Canada.

Les producteurs font depuis longtemps des investissements stratégiques dans les terres, et ce, avant même que le Conseil consultatif en matière de croissance économique ne détermine en 2016 que l'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des six secteurs offrant le meilleur potentiel de croissance. Ces investissements à long terme dans la production alimentaire ont favorisé la croissance de l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada et ont contribué à lui garantir un brillant avenir.

En diffusant ses prévisions et ses connaissances économiques en agriculture, FAC offre des points de vue et une expertise solides afin d'aider les intervenants qui œuvrent dans l'agroindustrie à atteindre leurs objectifs. Pour de plus amples renseignements et conseils, visitez fac.ca/ServicesÉconomiques.

FAC est le plus important prêteur à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne et possède un portefeuille de prêts de première qualité de plus de 47 milliards de dollars. Nos employés ont à cœur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada. Nous offrons des solutions de financement souples ainsi que les logiciels de gestion AgExpert, de l'information et des connaissances spécialement conçus pour l'industrie agricole et agroalimentaire. À titre de société d'État, nous versons des dividendes à notre actionnaire, et nous réinvestissons nos profits dans les secteurs et les collectivités que nous servons. Pour en savoir plus, visitez fac.ca.

Jean-Philippe Gervais, PhD
Vice-président et économiste en chef
Financement agricole Canada



PORCTRACÉ OBLIGATOIRE AU CANADA

Nous rappelons à tous les agriculteurs, un magasin d'alimentation pour animaux et négociants en bétail du Nouveau-Brunswick que le programme de traçabilité PorcTracé est obligatoire depuis le 1er juillet 2014. Le programme est administré par l'ACIA. Il est notamment possible d'imposer une amende à toute personne ne se conformant pas à la réglementation.

Toute personne qui a la garde de porcs et de carcasses de porcs est tenue de déclarer les déplacements des animaux en transmettant les renseignements voulus à PorcTracé Canada. La déclaration peut être déléguée à une tierce partie, comme un siège social, un négociant ou un transporteur ; toutefois, la responsabilité de la déclaration demeure celle de la personne qui a la garde des porcs ou des carcasses.

Si quelqu'un, y compris un magasin d'alimentation pour animaux, un négociant en bétail ou un agriculteur achète des porcelets sevrés d'un producteur de porcs pour les revendre à des producteurs de basse-cour, chaque porcelet sevré doit porter une étiquette d'oreille PorcTracé approuvée par l'ACIA et le déplacement doit être enregistré dans son compte PorcTracé. Cela signifie que toute personne, y compris un magasin d'alimentation pour animaux, un négociant en bétail ou un agriculteur doit avoir un numéro NII et un compte PorcTracé établi avant l'achat des porcelets sevrés afin de pouvoir signaler les déplacements vers son installation NII. Chaque producteur individuel de basse-cour doit également avoir un numéro NII et un compte PorcTracé afin de pouvoir enregistrer le déplacement vers son installation NII. Lorsque le porc est prêt pour l'abattage dans un abattoir provincial, il sera déjà étiqueté et l'abattoir pourra enregistrer le déplacement vers son NII.

Toute personne impliquée dans le déplacement de quelque porc que ce soit est responsable de signaler le déplacement dans PorcTracé. C'est la loi au Canada.

La raison d'être de PorcTracé, c'est d'améliorer l'intervention en cas d'urgence. Si un problème de salubrité alimentaire ou une éclosion de maladie animale exotique survient dans le secteur porcin, la traçabilité donne aux responsables de la santé animale et de la salubrité alimentaire les outils voulus pour contenir rapidement et efficacement le problème et remédier à la situation. En intervenant plus rapidement dans de tels cas, on en réduit l'impact économique sur l'industrie, les producteurs et l'ensemble de la population canadienne. Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://www.cpc-ccp.com/francais/traceability>.

Aidez-nous à faire passer le mot pour sensibiliser toute personne qui ne serait pas au courant, car elle sera tenue responsable en vertu de la réglementation. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Porc NB au **506-458-8051** ou avec PorcTracé au **1-866-300-1825**.

JOURNÉE AGRICOLE PORTES OUVERTE 2023

Les inscriptions à la Journée agricole portes ouvertes seront bientôt ouvertes.

Visitez le site www.fermenbfarm.ca/events/open-farm-day/ pour des mises à jour et des informations sur l'événement.

Rejoignez-nous pour la Journée agricole portes ouvertes le dimanche 17 septembre 2023!

2023-2024 MEMBRES ASSOCIÉS



2023-2024 CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉGION 1

- Joël Lamarche - Président
- Position Vacant

RÉGION 2

- Alarie LeBreton - Directeur
- Joan Duivenvoorden - Trésorière

RÉGION 3

- Jean-François Michaud - Directeur
- Christian Michaud - 2ième Vice
- Tamara Sealy - 1ière Vice

RÉGION 4

- Greg Reicker - Directeur
- Coralee Wesselius - Directrice

RÉGION 5

- Michael Goodine - Directeur
- David Walker - Secrétaire

RÉGION 6

- Zakary Hargrove - Directeur
- Trevor Welch - Directeur

PERSONNEL AANB



PDG - ANNA BELLIVEAU
GESTIONNAIRE DE BUREAU - NICOLE ARSENEAU
ASSISTANTE DE BUREAU - PAMELA WALTON
RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION - DYLAN LEBLANC
FACILITATEUR DU PFE - JOHN RUSSELL
COORDINATRICE DU PFE - LIKHITA POTLURI
GESTIONNAIRE DE AG EN CLASSE - CHARLOTTE FLORES
COORDINATRICE DE AG EN CLASSE - MICHELLE LANDRY
COORDINATEUR DE LA MAIN-D'ŒUVRE PARTAGÉE - JIMMY ALAM

CONTACTEZ-NOUS:

2-150 WOODSIDE LANE, FREDERICTON, NB, E3C 2R9

TÉLÉPHONE: (506) 452-8101

COURRIEL: ALLIANCE@FERMENBFARM.CA

SITE WEB: WWW.FERMENBFARM.CA